



SACO

Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans et de la Basse Romanche

Votre facturation en 2022 et 2023

Mise en place de nouvelles catégories

- Cat 1 Abonnés domestiques - maisons individuelles (résidences principales et secondaires)
- Cat 2 Abonnés domestiques - Immeubles (copropriétés, résidences de tourisme...)
- Cat 3 Hôtels, hébergements hôteliers...
- Cat 4 Commerces, bars, restaurants...
- Cat 5 Équipements sportifs
- Cat 6 Campings, centre de vacances scolaires...

NOUVEAU

Créé le 13 mars 1991, par les élus des communes membres et établissements rattachés, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de l'Oisans et de la Basse Romanche (SACO) se dote, en 2012, de la compétence intégrale en matière d'assainissement collectif et d'une compétence « à la carte » en matière d'assainissement non collectif.

Pour la gestion de ce service, le SACO crée la **Régie d'Assainissement Collectif (RAC)** autonome financièrement. Elle est chargée du service public d'assainissement collectif hors collecte des eaux pluviales sur l'ensemble des 20 communes de l'Oisans et de la Basse Romanche.

La régie assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur son territoire, depuis le point de raccordement des usagers jusqu'au milieu naturel après traitement en station d'épuration.

Ce service public de l'assainissement collectif a pour objet d'assurer la sécurité, l'hygiène, la salubrité et la protection de l'environnement. Vingt communes adhèrent aujourd'hui au SACO, dont la commune de la Morte.

La RAC gère 7 unités de traitement, dont les 2 plus importantes : la station d'épuration (STEP) d'Aquavallées (86 000 EH) et celle de la Basse Romanche (9 400 EH).

Notre ADN est la préservation de notre environnement et la solidarité territoriale.

Cela entraîne des investissements très importants et des frais de gestion associés pour la conformité réglementaire et le développement touristique du territoire. ■

Catégorie d'abonnés	Unité Logement (UL)
---------------------	---------------------

2022	Cat 1	Abonnés domestiques (maison)	1 UL par branchement
	Cat 2	Abonnés domestiques (immeuble)	1 UL par appartement
	Cat 5	Équipements sportifs	5 UL par branchement
2023	Cat 3	Hébergements hôteliers	1 UL pour 2,5 chambres
	Cat 4	Abonnés non domestiques	2 UL par branchement
	Cat 6	Campings, centre de vacances scolaires...	1 UL pour une capacité de 20 places

Facturés en 2022 sur la base 2021

Pour ces 3 catégories, un vote spécifique interviendra courant 2022 pour une mise en oeuvre en 2023



41 075 ml
de curage réalisés
(en 2020)



277,8 km
linéaires de réseaux
(39,8 km unitaires +
238 km eaux usées)



37 M€
d'investissements réalisés
sur 47 M€ sur 15 ans
(2012 - 2027)



+ de 3 millions
de m³ épurés
chaque année

“ Cette nouvelle tarification différenciée en fonction de l'unité logement, pour une plus juste répartition des efforts de financement de la régie, se traduit par un maintien des tarifs pour les usagers domestiques, soit 90% des usagers du service... ”

extrait de la délibération du conseil syndical du SACO du 01.12.2021

CHIFFRES CLÉS

7 STATIONS D'ÉPURATION (STEP) réparties sur le territoire du SACO

- Aquavallées au Bourg-d'Oisans (86 000 EH)
- Basse Romanche à Gavet (9400 EH)
- Les Granges à Saint-Christophe-en-Oisans (450 EH)
- Le Couard au Bourg-d'Oisans (70 EH)
- Villard-Reymond (75 EH + 20 EH)
- Cuculet aux Deux Alpes (120 EH)

Tarifs aux usagers du service d'assainissement collectif traités (reliés à une STEP ou en cours de création)

- Part fixe : 134€HT/UL
- Part variable : 1,694€HT/m³

Tarifs aux usagers du service d'assainissement collectif non traités (non reliés à une STEP)

- Part fixe : 67€HT/UL
- Part variable : 0,847€HT/m³

STEP : station d'épuration / UL : unité logement
EH : équivalent habitant

Renseignement / Contact

Sabine TOMASZEWSKI - sacco@ccoisans.fr
<https://www.saco-assainissement.fr/>